

## **INTRODUCTION**

Le Plan Local d'Urbanisme est un document de planification communale qui détermine les perspectives d'évolution de la commune, notamment dans les zones urbanisées.

Si le document est le plus souvent nécessaire à la conduite d'une bonne planification du cadre communal dans ses aspects de document juridique contenant le droit d'occupation et d'utilisation des sols, il n'est souvent pas suffisant pour toute la mise en œuvre des objectifs que la commune a voulu inscrire dans celui-ci.

Ainsi, la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme implique :

- une prise en compte des impacts que peut générer celui-ci sur l'environnement,
- une mesure des implications financières, foncières et en terme d'équipements que les effets de celui-ci peuvent engendrer,
- une approche des actions complémentaires et d'accompagnement.

Ces complémentarités permettent de satisfaire à l'objectif de maintien et d'amélioration du cadre de vie des habitants de la commune.